

AVIS DE COURSE
Moth international
54^{ème} Semaine de La Rochelle
03 au 05 juin 2017
La Rochelle
SOCIETE DES REGATES ROCHELAISES
Grade 5 A Moth international

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux Moth international.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **La SOCIETE DES REGATES ROCHELAISES** au plus tard le **22 MAI 2017**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription :

Séries	Avant le 22 mai 2017	Après le 22 mai 2017
Moth international	45€	55€

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	3 juin	9H30 à 13h00
Clôture des inscriptions	3 juin	13h00
Jauges et contrôles	sans objet	

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
3 juin	14 h 30	Moth international
4 juin	10 h 00	Moth international
5 juin	10 h 00	Moth international

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après :15 h30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Afficher suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 (b) Quand 4 à 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant les deux plus mauvaises courses.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cécile Urrutia (cecile.urrutia@srr-sailing.com)

Téléphone : +33(0)5 46 44 62 44

13. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

La Rochelle-Pallice ☆

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 03	01h33	5,13m	50
	06h47	2,12m	
	14h06	5,05m	50
	19h16	2,26m	
Dim. 04	02h30	5,14m	51
	07h54	2,11m	
	14h55	5,15m	53
	20h21	2,16m	
Lun. 05	03h17	5,20m	56
	08h54	2,00m	
	15h33	5,28m	59
	21h17	2,01m	

Zone de course

SOCIETE DES REGATES ROCHELAISES

ZONES DE COURSE Position des ronds

Rond A, Jaune: Optimist
Rond B, violet: 505, Firball, 420
Rond C, Blanc: Laser
Rond D, Vert: Moth international

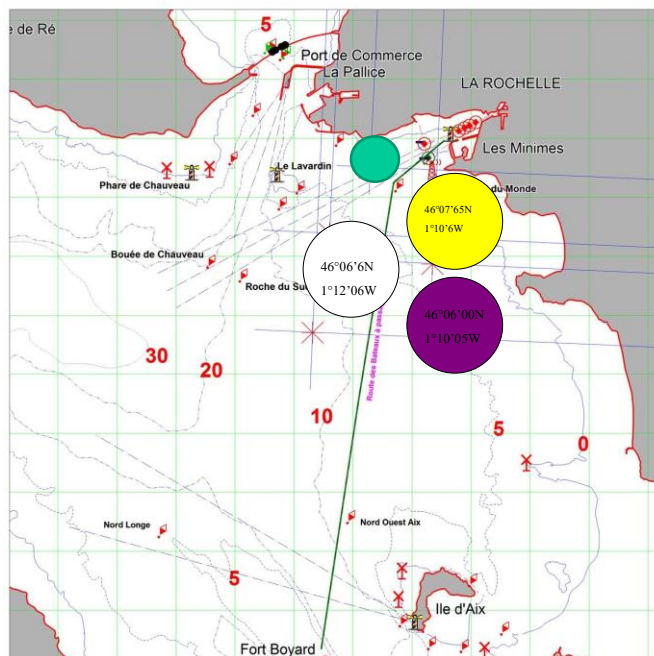


Schéma établi à partir de la carte 7405 du Service Hydrographique de la Marine
NE PAS UTILISER POUR LA NAVIGATION (Do not use for navigation)
Echelle quadrillage 1 mille nautique environ

IC-SRR-2005 / SRR2005_HAB_zones_courses_Lat_Long.wor
AC - 10/11/2006